

Cher
2021

vivre son territoire

Cahier d'acteur

Mon Cher Vélo
23 rue Franklin 18000 Bourges
bourges@fubicy.org
monchervelo.fr



Mon Cher Vélo

L'association Mon Cher Vélo promeut l'utilisation du vélo comme mode de transport alternatif à la voiture dans tout le département du Cher. Elle veille en outre à ce que ces déplacements se fassent dans de bonnes conditions de sécurité et de fluidité.

Créer la demande

Par le biais de son action de terrain, Mon Cher Vélo aide et accompagne les personnes qui souhaitent se déplacer à vélo.

L'association propose des animations pour encourager le plus grand nombre à se (re) mettre en selle :

- ateliers de bricolage,
- vélo école,
- accompagnement personnalisé.

Surveiller l'offre

Mon Cher Vélo travaille avec les collectivités locales pour offrir des aménagements cohérents et en adéquation avec les besoins des cyclistes.

Notre action envers les collectivités :

- initier des comités de suivi locaux,
- être associé aux projets en amont,
- apporter un regard critique sur les réalisations.

Constats

Un département rural

Le département du Cher est à majorité rural et les grands centres urbains (Vierzon – Bourges – Saint Amand Montrond – Sancoins...) sont éloignés de plusieurs dizaines de kilomètres les uns des autres. Les structures de transports en commun sont faiblement développées (hormis l'axe SNCF Vierzon – Bourges – Nevers) et les bus du conseil général du Cher peinent à trouver leur public compte tenu de plages horaires restreintes.

Un réseau important d'axes « à viabiliser »

Le département recèle de chemin communaux et de routes tertiaires qui sont des axes tout à fait adaptés aux déplacements à vélo. En effet, ceux-ci empruntent des itinéraires ou le trafic motorisé et faible et traversent des milieux naturels à l'écart des nuisances de la circulation automobile.

La santé des berrichons en ligne de mire

Il est prouvé que les déplacements à vélo représentent un moyen efficace, simple et accessible au plus grand nombre pour prendre soin de sa santé. La pratique régulière du vélo permet en effet de diminuer les risques cardiaques ou de lutter contre l'obésité et le diabète. Pour les plus âgés d'entre nous, il permet également de conserver plus longtemps équilibre et réflexes qui participent à l'autonomie des personnes.

Le désavantage fiscal du cycliste

Tandis que les déplacements en transports en commun et en voiture individuelle bénéficient d'abattements fiscaux, le vélo lui est le grand oublié des dispositifs du trésor public.

Propositions

- 1 Développer l'intermodalité en encourageant l'équipement de vélos stations aux gares SNCF ou routières ainsi qu'à l'entrée des grands centres urbains afin de pouvoir moduler ses transports (train, bus ou voiture + vélo).
- 2 Viabiliser le réseau tertiaire qui relie les bourgs de villages aux centres urbains afin de sécuriser ou rendre possible les déplacements domicile - travail à vélo et offrir des itinéraires sûrs pour les loisirs.
- 3 Rétablir l'équilibre des finances publiques entre les différents modes de transport et encourager la pratique d'une activité physique modérée et régulière en mettant en place une incitation financière pour les déplacements professionnels effectués à vélo. Celle ci peut prendre la forme d'une aide à l'achat d'un vélo (avec ou sans assistance électrique) et/ou d'une indemnité kilométrique versée par l'employeur.
- 4 Améliorer la sécurité des cyclistes en créant des aménagements permettant des déplacements sûrs et fluides. Cela doit s'accompagner d'une pacification flux motorisés qui sont les usagers les plus dangereux de la route en encourageant la mise en place de zones 30 et de zones de rencontre dans les centres bourgs.
- 5 Lutter efficacement contre le vol de vélo qui tire le marché vers le bas et fait perdre, par découragement, 80 000 cyclistes par an : accroître l'offre de stationnements vélos fiables et sécurisés (parfois au détriment de l'automobile) au travers des documents d'urbanisme, promouvoir le marquage bicycode et informer la population.